À une séance régulière des membres du conseil de la Ville de Rouyn-Noranda tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 100 de la rue Taschereau Est, le lundi 18 décembre 2023 à 20 h, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, à laquelle sont présents les conseillères et les conseillers :

Monsieur Daniel Camden, district N° 1 – Noranda-Nord/Lac-Dufault Madame Sylvie Turgeon, district N° 2 – Rouyn-Noranda-Ouest

Monsieur Guillaume Beaulieu, district No 3 Rouvn-Sud Madame Claudette Carignan, district No 4 Centre-Ville Monsieur Réal Beauchamp, district No 5 Noranda Monsieur Louis Dallaire, district No 6 De l'Université Monsieur Yves Drolet, district No 7 - Granada/Bellecombe Monsieur Sébastien Côté, district N° 8 Marie-Victorin/du Sourire

Madame Samuelle Ramsay-Houle, district N° 9 – Évain Monsieur Stéphane Girard, district N° 12 – d'Aiguebelle

Sont absents:

Monsieur Cédric Laplante, district N° 10 – Kekeko

Monsieur Benjamin Tremblay, district N° 11 – McWatters/Cadillac

formant quorum du conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda sous la présidence de Mme Diane Dallaire, mairesse.

Sont également présents : M. François Chevalier, directeur général et Me Angèle Tousignant, greffière.

#### **RÈGLEMENT N° 2023-1275**

Rés. Nº 2023-1023 : Il est proposé par le conseiller Yves Drolet

appuyé par la conseillère Samuelle Ramsay-Houle

et unanimement résolu

que le **règlement N° 2023-1275** remplaçant le règlement N° 2022-1231 et ses amendements concernant les tarifs applicables à certains biens et services fournis par la municipalité (tarification globale), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, soit adopté et signé tel que ci-après reproduit.

#### **RÈGLEMENT Nº 2023-1275**

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

#### **DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES**

#### ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### ARTICLE 2 TERRITOIRE TOUCHÉ

Les dispositions du présent règlement s'appliquent à l'ensemble du territoire de la ville de Rouyn-Noranda.

#### ARTICLE 3 BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but d'assurer une saine gestion des tarifs facturés par la Ville de Rouyn-Noranda pour l'utilisation ou la mise en disponibilité de certains biens et services ou pour la participation à des activités municipales.

#### ARTICLE 4 RESPONSABLE DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT

Le trésorier ou son représentant est responsable de l'application du présent règlement.

#### ARTICLE 5 TERMINOLOGIE

À moins d'indication contraire, les mots ou expressions qui suivent, employés dans le présent règlement, ont le sens qui leur est attribué à cet article, à savoir :

**Adulte :** toute personne physique âgée de 18 ans et plus, sauf si autrement précisé;

Aîné: toute personne physique âgée de 55 ans et plus, sauf si autrement précisé;

Année: l'année de calendrier;

**Enfant :** toute personne physique âgée de moins de 18 ans, sauf si autrement précisé;

**Non-résident :** toute personne qui n'est pas un résident au sens du présent règlement;

**Organisme à but non lucratif (OBNL) :** personne morale constituée en vertu de la partie 3 de la *Loi sur les compagnies provinciales* et qui œuvre sur le territoire de la ville;

**Résident :** toute personne physique ayant son domicile sur le territoire de la ville. Est également considérée comme résident toute personne physique, propriétaire d'un immeuble ou locataire d'un espace commercial situé sur le territoire de la ville;

**Tarif :** redevance établie par le présent règlement et payable à la Ville pour l'utilisation ou la mise en disponibilité de ses biens et services;

**Trésorier**: le trésorier de la Ville, ou l'assistant-trésorier en l'absence du trésorier;

Ville: la Ville de Rouyn-Noranda.

#### ARTICLE 6 TAXES

À moins d'indication contraire, il faut ajouter aux tarifs fixés au présent règlement, la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ).

#### ARTICLE 7 EXIGIBILITÉ

À moins d'indication contraire au présent règlement ou dans tout autre règlement de la Ville, et sous réserve de l'impossibilité pour la Ville de percevoir le tarif exigible avant l'événement occasionnant la délivrance du bien, du service ou le début de l'activité, toute somme exigible est payable avant la délivrance du bien ou du service requis ou s'il s'agit d'une activité, avant la participation à cette activité.

#### ARTICLE 8 FACTURATION

Dans le cas où la Ville n'a pas été en mesure de percevoir le tarif fixé au préalable, la personne responsable du paiement est tenue de l'acquitter dans les trente (30) jours suivants la réception d'une facture à cet effet.

#### ARTICLE 9 TRÉSORIER

Le trésorier est responsable de la préparation et de l'expédition des factures ainsi que de la perception de toutes les sommes dues à la Ville en vertu du présent règlement.

#### ARTICLE 10 ENVOI DE FACTURE

Les factures relatives à la tarification décrétée par le présent règlement sont envoyées aussi souvent que nécessaire, tel que déterminé par le trésorier.

#### ARTICLE 11 INTÉRÊT

Les montants dus en vertu du présent règlement portent intérêt au même taux que les taxes municipales et autres créances dues à la Ville, tel que décrété à l'item A-1 de l'Annexe A du présent règlement, et ce, dès le trente et unième jour suivant la date de l'envoi d'une facture écrite par la Ville à l'utilisateur ou au bénéficiaire.

#### ARTICLE 12 FRAIS D'ADMINISTRATION

Des frais d'administration sont ajoutés à tous services dont la tarification est basée sur le coût réel tel que décrété à l'item A-2 de l'Annexe A du présent règlement.

#### ARTICLE 13 TARIFICATION

- A. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les tarifs relevant de l'ADMINISTRATION GÉNÉRALE sont établis à l'Annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.
- B. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les tarifs relevant de la SÉCURITÉ PUBLIQUE sont établis à l'Annexe « B » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.
- C. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les tarifs relevant du TRANSPORT sont établis à l'Annexe « C » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.
- D. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les tarifs relevant de l'HYGIÈNE DU MILIEU sont établis à l'Annexe « D » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.
- E. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les tarifs relevant de la SANTÉ ET BIEN-ÊTRE sont établis à l'Annexe « E » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.
- F. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les tarifs relevant de l'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE sont établis à l'Annexe « F » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.
- G. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les tarifs relevant des LOISIRS ET CULTURE ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES sont établis à l'Annexe « G » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.
- H. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les tarifs relevant des LOISIRS ET CULTURE ACTIVITÉS CULTURELLES sont établis à l'Annexe « H » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.
- I. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les tarifs relevant du TERRITOIRE ET RESSOURCES NATURELLES sont établis à l'Annexe « I » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

#### ARTICLE 14 RESPECT DES CONDITIONS IMPOSÉES

Le fait, pour un requérant, d'acquitter ou d'offrir d'acquitter un des montants prescrits par le présent règlement pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour bénéficier d'une activité, ne le dispense pas de respecter les obligations, conditions, modalités ou procédures qui sont édictées par la Ville de Rouyn-Noranda pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour bénéficier d'une activité mentionnée au présent règlement.

#### ARTICLE 15 REMPLACEMENT

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le présent règlement remplace le règlement N° 2022-1231 et ses amendements.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le présent règlement remplace également les dispositions des règlements ou des résolutions incompatibles avec celles établies par ledit présent règlement. Dans le cas d'incompatibilité, les dispositions du présent règlement ont préséance.

Le remplacement des anciennes dispositions par le présent règlement n'affecte pas les procédures intentées sous l'autorité des règlements ou résolutions ainsi remplacés, non plus que les infractions pour lesquelles des procédures n'auraient pas encore été intentées, lesquelles se continueront sous l'autorité desdits règlements remplacés jusqu'à jugement final et exécution.

### ARTICLE 16 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

### ADOPTÉE

Diane Dallaire, mairesse

Angèle Tousignant, greffière

Α	N	N	F	Y	F	,,	Λ	
А	N	IV	_	^		~	м	<b>&gt;&gt;</b>

#### Administration générale

A-1	Interets
	Taux d'intérêt su

Taux d'intérêt sur les créances dues (non taxable)

15 %

#### A-2 Frais d'administration

Ajoutés à tous services dont la tarification est basée sur le coût réel (non taxable)

12 %

#### A-3 Pénalité

Pénalité sur les taxes foncières et les droits de mutation de 0,5 % du principal impayé par mois complet de retard jusqu'à concurrence annuelle de (non taxable)

5 %

#### A-4 Paiement refusé

Tout chèque ou paiement préautorisé refusé entraîne des frais de 11 \$ en plus des frais de 22 \$ pour son traitement (*non taxable*)

33,00 \$

#### A-5 Non-respect d'une entente de recouvrement

Défaut de respect d'une entente de recouvrement (une semaine après l'échéance de l'entente) (non taxable)

110,00\$

# A-6 Dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière

(Loi sur la fiscalité municipale et ses amendements) (non taxable)

Pour toute demande de révision de l'évaluation foncière, la Ville de Rouyn-Noranda applique les frais prévus au *Tarifs des droits, honoraires et autres frais afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec* (chapitre J-3, r.3.2).

La demande, pour être recevable, doit être faite sur le formulaire prescrit à cette fin par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et être accompagnée de la somme d'argent déterminée par la loi et qui n'est pas remboursable et doit être effectuée en argent comptant, chèque visé ou par mandat-poste.

## A-7 Espaces publicitaires dans les bulletins municipaux

(A coût de production au net + B 40 %)

A+B

#### A-8 Locations de salles (taxes incluses)

8.1 Quartier de Cadillac (gratuit pour les organismes locaux)

Salle du conseil	
À l'heure	
À la journée	
Ménage si non effectué par le locataire	
Mezzanine	
À l'heure	
À la journée	
Baptêmes, funérailles	
	À l'heure À la journée Ménage si non effectué par le locataire Mezzanine À l'heure À la journée

60,00 \$ 35,00 \$

150,00 \$ 105,00 \$

92,00\$

23,00 \$ 105,00 \$

# Ménage si non effectué par le locataire 8.1.3 Complexe - Aréna

À la journée

ıa jo	ournee	
•	Privée	567,00 \$
•	Commerciale	850,00 \$

#### À l'heure

•	Privée	71,00 \$
•	Commerciale	107,00 \$

#### 8.2 Quartiers de Rollet/Arntfield/Montbeillard (taxes incluses)

Organismes locaux	(11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11	0,00 \$
Organismes reconnus PSO		- 20 %
Activités commerciales		+ 50 %

8.2.1	Activités sans permis pour la vente de boisson À la journée pour les résidents du quartier À la journée pour les non-résidents du quartier Coûts additionnels si utilisation de la cuisine non-résidents	114,00 \$ 172,00 \$ 57,00 \$
8.2.2	Activités avec permis pour la vente de boisson À la journée pour les résidents du quartier À la journée pour les non-résidents du quartier Coûts additionnels si utilisation de la cuisine non-résidents	172,00 \$ 286,00 \$ 57,00 \$
8.2.3	Réunion ou assemblée (à la journée)	57,00 \$
	er de D'Alembert (gratuit pour les organismes locaux) incluses) Salle communautaire (incluant le ménage) Rencontre familiale, party de Noël Baptêmes, funérailles	115,50 \$ 81,40 \$
	Réunions, formations avant-midi, après-midi ou soirée	34,10 \$
Organism Organ	er de Bellecombe <i>(taxes incluses)</i> es locaux ismes reconnus PSO és commerciales	0,00 \$ - 20 % + 50 %
8.4.1	Centre de loisirs, 6200, rang de Sainte-Agnès Location à la journée Location privée à l'heure	172,00 \$ 34,10 \$
8.4.2	Salle de conférence (2e étage), 2471, route des Pionniers (capacité maximale de 25 personnes) Location à la journée Location à l'heure	86,00 \$ 23,00 \$
Organism Organ	er de Beaudry <i>(taxes incluses)</i> es locaux ismes reconnus PSO és commerciales	0,00 \$ - 20 % + 50 %
8.5.1	L'Arche communautaire, 6916, boulevard Témiscamingue Location à la journée Location à l'heure	86,00 \$ 23,00 \$
	er de Cléricy (gratuit pour les organismes locaux)  incluses)  Salle communautaire	
0.0.1	Mariage, fête familiale, funérailles Shower, fête d'enfants	114,40 \$ 57,20 \$
8.6.2	Le Balbuzard Mariage, fête de familiale, funérailles Shower, fête d'enfants	85,80 \$ 57,20 \$
8.6.3	883, rue du Rivage (CLSC) mensuel	624,00 \$
	er de Mont-Brun (gratuit pour les organismes locaux)  incluses)  Centre communautaire	
0.7.1	Mariage, enterrement de vie de garçon Fête familiale Shower, fête d'enfants Autres organismes, CSRN, Hydro-Québec	257,40 \$ 114,40 \$ 57,20 \$ 34,10 \$

8.8 Quartier de Destor (gratuit pour les organismes locaux) (taxes incluses)

8.8.1 Centre communautaire

Mariage, fête familiale	114,40 \$
Shower, fête d'enfants	57,20 \$
Autres organismes, CSRN, Hydro-Québec	34,10 \$

A-9 Location de chaises en bois et tables (Cléricy/Mont-Brun) à l'unité (taxes incluses)

0,28\$

A-10 Frais exigibles pour transcription, reproduction et transmission de documents détenus par la Ville (non taxable)

La Ville applique les tarifs prévus par le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels en vigueur.

- A-11 Frais exigibles pour transcription, reproduction et transmission de Plan général des rues ou autres plans
  - a) Format 11 X 17 et moins

La Ville applique les tarifs prévus par le *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* en vigueur.

b) Format supérieur à 11 X 17

17.25 \$

A-12 Recherche aux rôles d'évaluation et de perception antérieurs

26,00\$

A-13 Frais exigibles pour les photocopies pour les organismes en milieux urbains et ruraux

a) De 0 à 3 000 ou 1 500 copies recto verso noir et blanc par année

0,00\$

b) Photocopies supplémentaires en noir et blanc

Format	Couleur du papier	Prix unitaire
8 ½ x 11	Blanc	0,08 \$
8 ½ x 11	Couleur (si disponible)	0,17 \$
8 ½ x 14	Blanc	0,11 \$
8 ½ x 14	Couleur (si disponible)	0,17 \$
11 x 17	Blanc	0,22 \$

c) Photocopies couleur (maximum 50 recto verso)

0,06 \$ supplémentaire par copie

# ANNEXE « B » Sécurité publique

B-1 Incendie d'un véhicule ( <i>non taxable</i> )  Lorsque le service de protection contre l'incendie est requis pour pr d'un véhicule, le propriétaire de ce véhicule qui n'habite pas le territoir	
est pas un contribuable	Coût réel + 15 %
B-2 Constat Express ( <i>non taxable</i> ) Frais administratifs liés à l'utilisation du service de paiement en ligne Constat Express / constat	
B-3 Soutien aux autres organisations pour la formation des pompiers a) Création de nouveaux dossiers d'individu dans l'application de gestion / unité / élève	60,00 \$
<ul> <li>b) Réalisation d'une étape dans le processus de formation (demande d'inscription ou d'examen) / unité / élève</li> </ul>	30,00 \$
<ul> <li>B-4 Intégration de candidats de l'extérieur aux examens pratiques de Poi</li> <li>a) Examen pratique Pompier I et MDO</li> <li>+ frais de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ)</li> </ul>	mpier 390,00 \$
<ul> <li>b) Examen pratique Pompier I ou Pompier II</li> <li>+ frais de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ)</li> </ul>	305,00 \$
<ul><li>c) Examen pratique MDO</li><li>+ frais de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ)</li></ul>	85,00 \$
<ul> <li>d) Examen pratique Opérateur autopompe</li> <li>+ frais de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ)</li> </ul>	339,65 \$
<ul> <li>e) Examen pratique Opérateur échelle aérienne</li> <li>+ frais de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ)</li> </ul>	531,10 \$
<ul> <li>f) Examen pratique Désincarcération</li> <li>+ frais de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ)</li> </ul>	289,15 \$
B-5 Location d'équipement de formation a) Détecteur de gaz – Bullex / jour	55,00 \$ + frais de transport si requis
b) Pinces de désincarcération	61,60 \$ + frais de transport si requis
c) Location camions incendie (\$/h) Camion autopompe Échelle aérienne Unité de secours Camionnette	559,30 \$ 942,20 \$ 276,80 \$ 119,90 \$
<ul><li>B-6 Frais d'utilisation du centre d'entraînement des pompiers</li><li>a) Par jour</li><li>b) Par semaine</li></ul>	250,00 \$ 1 000,00 \$
<ul> <li>B-7 Frais relatifs aux animaux (règlement N° 2017-952) (non taxable)</li> <li>a) Coût d'une autorisation spéciale pour garder un nombre plus élevé d'animaux que permis par l'article 9</li> <li>b) Coût annuel d'un permis pour exploiter un chenil, une chatterie ou un clapier</li> </ul>	50,00 \$ 200,00 \$

c) Coût annuel d'une licence pour garder un chat ou un chien	
- Un chat stérilisé	10,00 \$
- Un chat non stérilisé	20,00 \$
- Un chien stérilisé	18,00 \$
- Un chien non stérilisé	30,00 \$
- Chien d'assistance	0,00 \$
- Frais de retard	10,00 \$
d) Frais pour l'obtention d'un nouveau médaillon en cas de	
perte ou de destruction de l'ancien.	5,00 \$
e) Coût biannuel d'un permis spécial pour la garde d'un chien	
potentiellement dangereux (renouvellement aux 2 ans).	200,00 \$

#### ANNEXE « C »

Transport

•	
C-1 Services de voirie fournis par les employés de la Ville 1.1 Vérification d'un ponceau	Coût réel + 20 %
<ol> <li>Plan ou approbation de travaux pour Hydro-Québec,</li> <li>Télébec ou Gaz Métro</li> </ol>	Coût réel + 20 %
1.3 Dessinateur génie-conseil	Coût réel + 20 %
1.4 Balayage de rue à la suite des travaux d'entrepreneur	Coût réel + 20 %
1.5 Coupure de bordure	Coût réel + 20 %
1.6 Demande d'équipement ou de main-d'œuvre au MTQ	Échange de service
1.7 Réfection de bordure de béton ou de trottoir incluant le pavage	Coût réel + 20 %
<ul> <li>C-2 Services de déneigement fournis par les employés de la Ville (taxes incluses)</li> <li>2.1 Déneiger le stationnement du Centre plein air du lac Flavrian / heure (Facturé chaque mois)</li> </ul>	167,62 \$
2.2 Déneiger le stationnement et les accès, incluant le transport de neige au dépôt municipal à l'église Saint-Bernard	
Entretenir le parc soit par la pose et l'entretien de fleurs, l'entretien des arbustes, la tonte de pelouse, l'arrosage ainsi que l'entretien des équipements tels que bancs et balançoires, à l'exception de la statue Sacré-Cœur	
Payable en deux versements de 1 000 \$, le 15 janvier et le 15 septembre (protocole)	2 000,00 \$
C-3 Utilisation pour des opérations commerciales du dépôt des neiges usées Stadacona / voyage (non taxable)	0,51 \$/m³

#### C-4 Stationnement

- 4.1 Parcomètres (taxes incluses)
  - a) Maximum de trois heures / heure taxes incluses

1,00\$

- 1. Sur l'avenue Principale, de chaque côté de la rue, de la 9<sup>e</sup> Rue, jusqu'à la rue Taschereau;
- 2. Sur la rue du Terminus, de chaque côté de la rue, de l'avenue du Lac jusqu'à l'avenue Québec;
- 3. Sur l'avenue Horne, de chaque côté de la rue, sur toute sa longueur;
- 4. Sur la rue Gamble, de chaque côté de la rue, de l'avenue du Lac jusqu'à l'avenue Fortin;
- 5. Sur la rue Monseigneur-Tessier, de chaque côté de la rue, de l'avenue du Lac jusqu'à l'avenue Mercier;
- 6. Sur la rue Perreault, de chaque côté de la rue, à partir de l'avenue Larivière jusqu'à l'avenue Mercier;
- 7. Sur la 9<sup>e</sup> Rue, de chaque côté de la rue, de l'avenue du Lac jusqu'à l'avenue Murdoch;

- 8. Sur la 10<sup>e</sup> Rue, de chaque côté de la rue, de l'avenue du Palais jusqu'au boulevard Québec;
- 9. Sur l'avenue St-Joseph, du côté est, sur toute sa longueur;
- 10. Sur l'avenue Horne, au nord de la rue du Terminus Ouest (partie cul- de-sac), de chaque côté.
- b) Maximum de trois heures / heure taxes incluses

1,00\$

- 1. Sur l'avenue du Palais, de chaque côté de la rue, de la 9° Rue jusqu'à la 10° Rue.
- c) Maximum de trois heures / heure taxes incluses

1,00\$

- Sur l'avenue Dallaire, de chaque côté de la rue, de la rue Taschereau, jusqu'à la 10<sup>e</sup> Rue;
- 2. Sur l'avenue du Lac, de chaque côté de la rue, de la 9<sup>e</sup> Rue, jusqu'à la rue Gamble;
- 3. Sur l'avenue du Portage, de chaque côté de la rue, de la rue Taschereau, jusqu'à l'avenue du Lac;
- 4. Sur l'avenue Murdoch, de chaque côté de la rue, entre la 9<sup>e</sup> Rue et la 6<sup>e</sup> Rue;
- 5. Sur l'avenue Carter, de chaque côté de la rue, entre la 9<sup>e</sup> Rue et la 6<sup>e</sup> Rue;
- 6. Sur la 9<sup>e</sup> Rue, de chaque côté de la rue, entre l'avenue Murdoch et l'avenue Carter;
- 7. Sur la 8<sup>e</sup> Rue, de chaque côté de la rue, entre l'avenue Murdoch et l'avenue Carter;
- 8. Sur la 7<sup>e</sup> Rue, de chaque côté de la rue, entre l'avenue Frédéric-Hébert et l'avenue Carter;
- Sur l'avenue Mercier, du côté est entre la rue Gamble et la ruelle Monseigneur-Tessier/Perreault, et du côté ouest entre les rues Gamble et Mgr-Tessier;
- 10. Sur l'avenue Murdoch, du côté nord, entre la 17<sup>e</sup> Rue et la 19<sup>e</sup> Rue.
- d) Maximum de douze heures / heure taxes incluses

1,00\$

- 1. Stationnement municipal situé entre la rue Perreault Ouest et la rue Monseigneur-Tessier Ouest, lot 2 807 963 au cadastre du Québec (Place du commerce);
- 2. Stationnement municipal situé sur le côté ouest de l'avenue du Lac, lot 2 807 564 au cadastre du Québec (stationnement Fleury);
- 3. Stationnement municipal situé en bas de l'hôtel de ville, lots 2 810 042 et 2 810 051 au cadastre du Québec (place de la Citoyenneté et de la Coopération);
- Stationnement municipal situé sur le côté est de l'avenue du Lac, lot 3 483 336 et partie des lots 3 483 335 et 3 483 337 au cadastre du Québec (stationnement du Lac);
- 5. Stationnements municipaux situés sur le côté est de la 7<sup>e</sup> Rue, lot 3 759 233 au cadastre du Québec et de la 8<sup>e</sup> Rue, lot 3 759 152 au cadastre du Québec;

6. Sur la rue Taschereau Est (huit espaces de stationnement situés sur le côté nord) entre l'avenue du Portage et l'avenue Larivière à proximité du terrain de stationnement municipal de la place de la Citoyenneté et de la Coopération.

#### 4.2 Stationnement à l'aéroport régional (taxes incluses)

a) Stationnement de courte durée / 30 minutes

1,00\$

b) Stationnement de longue durée / 24 heures

10,00\$

c) Stationnement de longue durée / annuel (Entreprises)

60,00 \$ + taxes

d) Remplacement de vignettes avec pochettes / Stationnement longue durée 5,00 \$ + taxes

#### 4.3 Permis de stationnement **mensuel** (vignette horoparc) (*taxes incluses*)

	2024	2025
Stationnement du Lac et rue Monseigneur-Tessier Est seulement	60 \$	62 \$
Stationnement place de la Citoyenneté et de la Coopération seulement	60 \$	62 \$
Stationnements 7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> Rue seulement	60 \$	62 \$
Ensemble des stationnements : du Lac et rue Monseigneur-Tessier Est, place de la Citoyenneté et de la Coopération, 7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> Rue, place du commerce et Fleury	85 \$	88 \$

4.4	Permis de stationnement <b>court terme</b> pour travail (plaque L ou F) a) Annuel du 1 <sup>er</sup> mai 2024 au 30 avril 2025	247,00 \$
	b) Si demande faite après le 1 <sup>er</sup> novembre 2024	123,50 \$
	c) Permis de remplacement si changement de véhicule ou de pare-brise avec preuve à l'appui (taxes incluses)	3,00 \$
4.5	Permis de stationnement <b>véhicules-outils</b> (plaque L ou F) a) Annuel du 1 <sup>er</sup> mai 2024 au 30 avril 2025	559,00 \$
	b) Si demande faite après le 1 <sup>er</sup> novembre 2024	279,50 \$
	c) Permis de remplacement si changement de véhicule ou de pare-brise avec preuve à l'appui (taxes incluses)	3,00 \$

### C-5 Transport en commun

# 5.1 Transport en commun par autobus (non taxable)

PAIEMENT EN MONNAIE	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 30 avril 2024	Du 1 <sup>er</sup> mai 2024 au 31 décembre 2024
ADULTE	GRATUIT	3,00 \$
ÉTUDIANT (sur présentation d'une carte d'identité valide d'un établissement d'enseignement)	GRATUIT	2,65 \$
65 ANS ET +	GRATUIT	2,65 \$
PASSAGES UNIQUES		
ADULTE	GRATUIT	2,40 \$
ÉTUDIANT (sur présentation d'une carte d'identité valide d'un établissement d'enseignement)	GRATUIT	2,00 \$
65 ANS ET +	GRATUIT	2,00 \$
LAISSEZ-PASSER MENSUEL		
ADULTE	GRATUIT	46,50 \$
ÉTUDIANT (sur présentation d'une carte d'identité valide d'un établissement d'enseignement)	GRATUIT	31,00 \$
65 ANS ET +	GRATUIT	31,00 \$
ENFANT DE MOINS DE 6 ANS	GRATUIT	GRATUIT

		<ul> <li>a) Toute personne de 18 ans et plus qui paie son passage un samedi où le service de transport en commun par autobus est en opération peut être accompagnée d'un maximum de 5 enfants de 12 ans et moins</li> </ul>	0,00 \$
		b) L'article e) est applicable du lundi au vendredi inclusivement durant la période du 1 <sup>er</sup> juillet à la fête du Travail	0,00 \$
	5.2	Tarif pour l'achat de la carte à puce (pour toutes les catégories de passagers du transport en commun)	3,00 \$
C-6		nsport adapté pour personnes handicapées ( <i>non taxable</i> )  Pour la partie du territoire située à 4,5 km et moins de distance de route de l'hôtel de ville / passage	2,80 \$
	6.2	Pour la partie du territoire située à plus de 4,5 km et à moins de 15,5 km de distance de route de l'hôtel de ville / passage	4,20 \$
	6.3	Pour la partie du territoire située à plus de 15,5 km et à moins de 21 km de distance de route de l'hôtel de ville / passage	5,50 \$
C-7		s aéroportuaires à l'aéroport régional (taxes en sus, si applicables) Frais d'atterrissage (minimum par atterrissage)	26,60\$
		a) Au plus 21 000 kg (par tranche de 1 000 kg ou moins)	7,55 \$
		b) Plus de 21 000 kg sans excéder 45 000 kg (par tranche de 1 000 kg ou moins)	9,54 \$
		c) Plus de 45 000 kg (par tranche de 1 000 kg ou moins)	11,37 \$

	d) Vols d'entrainement	30 % du coût réel du frais d'atterrissage
7.2	Redevances générales d'aérogare a) 0 à 9 sièges	20,60 \$
	b) 10 à 15 sièges	41,23 \$
	c) 16 à 25 sièges	61,36 \$
	d) 26 à 45 sièges	111,29 \$
	e) 46 à 60 sièges	158,94 \$
	f) 61 à 89 sièges	254,46 \$
	g) 90 à 125 sièges	349,98 \$
	h) 126 à 150 sièges	412,65 \$
	i) 151 à 200 sièges	572,68 \$
	j) 201 sièges et plus	(déterminé par la direction de l'aéroport)
7.3	Stationnement d'aéronef a) Au plus 2 000 kg par jour par mois par année par année avec électricité	14,70 \$ 117,49 \$ 575,71 \$ 705,22 \$
	b) Plus de 2 000 kg sans excéder 5 000 kg par jour par mois par année	14,70 \$ 117,49 \$ (déterminé par la direction de l'aéroport)
	c) Plus de 5 000 kg sans excéder 10 000 kg par jour par mois par année	25,92 \$ 525,14 \$ (déterminé par la direction de l'aéroport)
	d) Plus de 10 000 kg sans excéder 30 000 kg par jour par mois par année	47,95 \$ 977,09 \$ (déterminé par la direction de l'aéroport)
	e) Plus de 30 000 kg sans excéder 60 000 kg par jour par mois par année	74,19 \$ 1 502,40 \$ (déterminé par la direction de l'aéroport)
	f) Plus de 60 000 kg sans excéder 100 000 kg par jour par mois par année	111,84 \$ (déterminé par la direction de l'aéroport) (déterminé par la direction de l'aéroport)
7.4	Frais d'utilisation par passager (FUP)	20,00 \$
7.5	Frais d'électricité  a) Aéronef monomoteur immatriculation privée moins de 2 000 kg / par jour par jour	9,84 \$ 19,67 \$

b) Aéronef bimoteur / jour

c) Équipement (selon le voltage)

39,34 \$

d) Prise pour équipements d'aviation, unités de dégivrage et autres / mois

Coût du marché

Avril, mai, septembre, octobre, novembre

144,22 \$

Décembre, janvier, février, mars

151,20 \$

#### 7.6 Frais divers

a) Gestion des matières résiduelles

% d'utilisation

b) Vente d'essence

Coût du marché + 15 %

c) Autres frais non déterminés

Coût du marché + 15 %

d) Location salles de conférence à la journée Alpha **OU** Bravo Alpha ET Bravo

50,00\$ 75,00\$

e) Salle de fouille privée / par utilisation

135,00\$

7.7 Location comptoirs d'enregistrement à l'utilisation Par période de 3 heures

32,00\$

7.8 Formation et émission de laissez-passer aéroportuaires

a) Formation pour opérateurs de véhicules aéroportuaires (FOVA) et émission du permis de conduire côté piste (AVOP)

30,00\$

b) Formation et encadrement en sûreté aéroportuaire incluant le laissez-passer des zones règlementées

30,00\$

c) Émission d'un laissez-passer des zones règlementées lors d'une formation suivie en ligne ou le remplacement d'un laissez-passer perdu ou brisé

10,00\$

#### C-8 Bornes publiques de recharge électrique

#### 8.1 Stationnements gratuits

Emplacement	# de borne	Tarif
Aréna Jacques-Laperrière	CEA-212	1 \$/heure
Salle communautaire de D'Alembert	CEA-13201	1 \$/heure
Centre communautaire d'Évain	CEA-13207	1 \$/heure

#### 8.2 Stationnements payants

Le tarif pour l'utilisation de l'espace de stationnement n'est pas facturé lorsque le citoyen utilise la borne de recharge.

Emplacement	# de borne	Tarif
Place de la Citoyenneté	CEA-293	1,50 \$/heure
Place du Commerce	CEA-409	1,50 \$/heure
Aéroport	CEA-12089	1,50 \$/heure
Horoparc de l'avenue du Lac	CEA-13228	1,50 \$/heure
Horoparc de la 8 <sup>e</sup> Rue	CEA-13225	1,50 \$/heure
Horoparc de la 8 <sup>e</sup> Rue	CEA-13227	1,50 \$/heure

# ANNEXE « D » Hygiène du milieu

D-1	Vente d'e	au potable	(non taxable)
-----	-----------	------------	---------------

D-1 Ver	te d'eau potable ( <i>non taxable</i> )	
1.1	Secteurs munis de compteurs d'eau  a) Secteurs desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égouts coût des infrastructures / jour / compteur spécifique	0,6694 \$
	consommation / 1 000 gallons	8,75 \$
	b) Secteurs desservis par le réseau d'aqueduc seulement coût des infrastructures / jour / compteur spécifique	0,4690 \$
	consommation / 1 000 gallons	6,13 \$
	c) Secteurs desservis par des réseaux privés (Domaine chez le consommation / 1 000 gallons	Bill) 7,70 \$
1.2	Secteurs non munis de compteurs d'eau a) Secteurs desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égouts consommation / 1 000 gallons équivalant à 40 000 gallons par année par logement et/ou local au taux 1.1 a)	350,00 \$
	b) Secteurs desservis par le réseau d'aqueduc seulement consommation / 1 000 gallons équivalant à 40 000 gallons par année par logement et/ou local au taux 1.1 b)	245,00 \$
1.3	Vente d'eau potable en vrac a) Tarif <u>annuel</u> minimum équivalent à 26 000 gallons au taux 1	.1a) 227,50 \$ + frais d'administration
	b) Consommation excédentaire à 26 000 gallons : consommation / 1 000 gallons au taux de 1.1a)	8,75 \$ + frais d'administration
1.4	Vente d'eau brute en vrac a) Tarif <u>annuel</u> minimum équivalent à 26 000 gallons au taux 1	.1a) x 0,33 75,08 \$ + frais d'administration
	b) Consommation excédentaire à 26 000 gallons : consommation / 1 000 gallons au taux de 1.1a) x 0,33	2,88 \$ + frais d'administration
D-2 Cor	npteur d'eau et dispositif anti-refoulement (non taxable)	
2.1	Lecteur à distance	0,00\$
2.2	Vérification d'un compteur a) Dépôt remboursable si le compteur enregistre incorrecteme	nt 67,00 \$
	b) Dépôt non remboursable si le compteur enregistre correcter	ment 67,00 \$
2.3	Dispositif anti-refoulement résidentiel	31,40 \$
2.4	Dépôt remboursable d'un locataire qui fait l'objet d'un transfert de facturation par le propriétaire	
	a) Locataire de logement résidentiel	50,00 \$
	b) Locataire de logement commercial ou industriel, 0 à 200 000 gallons annuellement	50,00 \$

a) La cataira da la coment comencial au industrial 200 000	
<ul> <li>c) Locataire de logement commercial ou industriel, 200 000 gallons et plus annuellement</li> </ul>	200,00 \$
2.5 Lecture faite par un employé de la Ville	20,00 \$
<ul><li>2.6 Fourniture d'un compteur d'eau</li><li>a) 2 pouces et moins</li><li>b) plus de 2 pouces</li></ul>	0,00 \$ non fourni
<ul><li>2.7 Remplacement d'un compteur d'eau</li><li>a) Compteur d'eau défectueux</li><li>b) Compteur d'eau abimé, détruit ou perdu</li></ul>	0,00 \$
<ul> <li>(i) 5/8 – ½ pouce</li> <li>(ii) 5/8 – ¾ pouce</li> <li>(iii) ¾ - ¾</li> <li>(iv) 1 pouce</li> <li>(v) 1½ pouce</li> <li>(vi) 2 pouces</li> <li>c) Frais pour adapter un compteur à un conduit d'un autre formate</li> </ul>	322,00 \$ 322,00 \$ 351,00 \$ 455,00 \$ 972,00 \$ 1422,00 \$ 41,00 \$
D-3 Ouverture et fermeture de la vanne d'approvisionnement d'eau potable	le
3.1 Pendant les heures régulières de travail période estivale : 7 h à 12 h et 12 h 30 à 15 h période hivernale : 7 h à 12 h et 13 h à 15 h a) Travaux planifiés avec avis de 24 h	0,00 \$
<ul> <li>b) Travaux non planifiés si l'action d'ouverture et de fermeture se fait lors de la même visite (inclus frais d'administration)</li> </ul>	145,00 \$
<ul> <li>c) Travaux non planifiés si l'action d'ouverture et de fermeture ne se fait pas lors de la même visite (inclus frais d'administration)</li> </ul>	
<ul><li>3.2 En dehors des heures régulières de travail</li><li>a) À l'exception du dimanche (inclus frais d'administration)</li></ul>	540,00 \$
b) Dimanche	658,00 \$
D-4 Services rendus en aqueduc et égouts	
4.1 Raccordement (entrée de service) aux réseaux (non taxable)	Coût réel
4.2 Dégeler conduite côté privé	Coût réel
4.3 Refoulement d'égout, si responsabilité du propriétaire (2 <sup>e</sup> appel) ou en dehors des heures de travail	Coût réel
4.4 Localisation d'entrées de services et des services municipaux	0,00 \$
4.5 Une analyse bactériologique de l'eau potable	5,20 \$
4.6 Lors de travaux par un entrepreneur, l'échantillonnage du réseau d'aqueduc par les employés de la Ville en dehors des heures suivantes : du lundi au vendredi de 7 h à 17 h	Coût réel
4.7 Ouverture et fermeture de la vanne du réseau d'égout Pendant les heures régulières de travail période estivale : 7 h à 12 h et 12 h 30 à 15 h période hivernale : 7 h à 12 h et 13 h à 15 h	
a) Travaux planifiés avec avis de 24 h	0,00 \$

	b)	Travaux non planifiés si l'action d'ouverture et de fermeture se fait lors de la même visite (inclus frais d'administration)	145,00 \$
	c)	Travaux non planifiés si l'action d'ouverture et de fermeture ne se fait pas lors de la même visite (inclus frais d'administration)	290,00 \$
	d)	En dehors des heures régulières de travail À l'exception du dimanche (inclus frais d'administration)	540,00 \$
	e)	Dimanche	658,00 \$
4.8	ea	sposition, à la station d'épuration de Rouyn-Noranda, des ux noires provenant des toilettes chimiques des différents énements organisés sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda	
	a)	Lundi au vendredi de 7 h à 15 h 30	0,00\$
	b)	Jour férié, soir et fin de semaine (3 h x 1 opérateur à temps et demi)	Coût réel
4.9	eau priv pro la s	sposition, à la station d'épuration de Rouyn-Noranda, des ux usées provenant d'une station de pompage d'eaux usées vée raccordée au réseau d'égout sanitaire public et dont le priétaire doit procéder à une réparation ou au nettoyage de station de pompage. Lundi au vendredi de 7 h à 15 h 30	0,00 \$
	b)	Jour férié, soir et fin de semaine	
		(3 h x 1 opérateur à temps et demi)	Coût réel
4.10	pro rés	sposition, à la station d'épuration de Rouyn-Noranda, des eaux ovenant d'un sinistre (entreprise de nettoyage en sinistre) dont la sidence, le commerce ou l'institution est établie sur le territoire de la e de Rouyn-Noranda.	
	a)	Par sinistre ou dossier d'indemnisation du fournisseur en sinistre Durant les heures ouvrables	31,00 \$
		En dehors des heures ouvrables	72,00 \$
	b)	Frais d'administration par sinistre	12 %
	c)	Rappel d'un opérateur en dehors des heures ouvrables	Coût réel
	d)	Analyses BTEX, C10-C50, HAP	Coût réel
	e)	Analyses DBO5C, DCO, MES, pH, NH3-NH4, NTK, P, As, Cd, Cr, Cu, Fe, Hg, Ni, Pb, Zn	Coût réel
	f)	Analyses huiles et graisse	Coût réel
D-5 Mat	ière	es résiduelles ( <i>non taxable</i> )	
5.1	dé	rvice annuel de collecte, de transport et de disposition des chets solides, des matières résiduelles et des matières cyclables provenant des résidences et logements	
	a)	Par résidence unifamiliale (une unité de logement)	245,00 \$
	b)	Par unité de logement pour tout immeuble multifamilial comportant cinq (5) unités de logement et moins	245,00 \$

	c)	Par unité de logement pour tout immeuble multifamilial comportant six (6) unités de logement et plus	245,00 \$
	d)	Par unité résidentielle pour tout autre type de lieux qui servent de résidence ou de domicile et qui ne correspondent pas aux caractéristiques énumérées aux alinéas précédents et de manière non limitative, les maisons de chambres; dans un tel cas, tout groupe de quatre (4) chambres compris dans une maison de chambres est comptabilisé comme étant une unité résidentielle et tout nombre inférieur à quatre (4) chambres sera comptabilisé proportionnellement au tarif établi par unité résidentielle	245,00 \$
	e)	Par unité résidentielle pour les chalets et bâtiments résidentiels saisonniers difficilement accessibles	175,00 \$
	f)	Pour les commerces situés sur le territoire des ex-municipalités d'Arntfield, de Bellecombe, de Cadillac, de Cléricy, de Cloutier, de D'Alembert, de Destor, d'Évain, de McWatters, de Montbeillard, de Mont-Brun et de Rollet (tel qu'avant le 31 décembre 2001)	387,00 \$
	g)	Pour les chalets et bâtiments résidentiels saisonniers situés en bordure du chemin du lac Roger et les environs	53,00 \$
	h)	Pour les commerces saisonniers difficilement accessibles	273,00 \$
5.2	dé ma	rvice offert par la Ville pour la collecte, le transport et la disposition des chets solides (bac vert), des matières recyclables (bac bleu) et des atières organiques (bac brun) aux unités d'occupation ne pouvant être dées ou facturées selon les modalités de l'article 5.1	
	a)	Matières recyclables, par bac roulant de 360 litres (maximum sept (7) bacs par immeuble)	162,00 \$
	b)	Déchets solides et matières résiduelles, par bac roulant de 360 litres (maximum sept (7) bacs par immeuble)	191,00 \$
	c)	Matières organiques, par bac roulant de 240 litres (maximum de quatre (4) bacs par immeuble)	162,00 \$
5.3	noi rés	lisation de l'écocentre Arthur-Gagnon pour la disposition des matériaux n triés de construction, de rénovation et de démolition (CRD) pour les sidents et les entreprises de Rouyn-Noranda desservis par la collecte inicipale de porte-à-porte, par unité d'évaluation	
	a)	Maximum de 500 kg pour les matériaux non triés de CRD	0,00\$
	b)	Maximum de 1 000 kg de bardeaux d'asphalte	0,00\$
	c)	Au-delà de la gratuité, par tonne métrique	145,00 \$
5.4	(pla	lisation de l'écocentre Arthur-Gagnon par les véhicules commerciaux aque F ou L) pour la disposition de matières qui sont normalement ceptées à l'écocentre Arthur-Gagnon.	
	pré	ur que le voyage soit accepté, il faut que les matières soient balablement triées et que le citoyen ou l'entreprise soit desservi par la lecte municipale.	
	a)	2 entrées gratuites annuellement	0,00\$
	b)	Au-delà de la gratuité, par tonne métrique Frais minimal de ¼ de tonne soit	145,00 \$ 36,25 \$

			, ·	
		a)	Fourniture d'un bac brun de 240 litres (non taxable)	37,00 \$
		b)	Vente d'un mini-bac de cuisine (taxes incluses)	1,00 \$
	5.6		ur la vente d'équipement relatif à la collecte des matières organiques ns les secteurs déjà desservis par ce service	
		a)	Vente d'un mini-bac de cuisine	4,65 \$ (+ taxes)
		b)	Vente d'une roue pour bacs roulants bruns de 240 L distribués par la Ville	5,17 \$ (+ taxes)
		c)	Vente d'un essieu pour bacs roulants bruns de 240 L distribués par la Ville	4,65 \$ (+ taxes)
		d)	Vente d'un couvercle de bacs roulants bruns de 240 L distribués par la Ville	15,50 \$ (+ taxes)
	5.7	Ne	ttoyage des déchets sur une propriété	Coût réel + 20 %
D-6	Enti	etie	de traitement des eaux usées individuel en d'un système de traitement tertiaire d'eaux usées esinfection par rayonnement ultraviolet.	Coût réel
D-7	Urg	enc	e environnementale – Déversement accidentel ( <i>non taxable</i> )	
	7.1	de sur	ervention d'urgence environnementale impliquant un produit qui risque contaminer ou contamine l'environnement à proximité ou directement la propriété de la Ville. Inclus les frais pour la main-d'œuvre interne, ilisation des véhicules et de la machinerie.	Coût réel
	7.2	firn séc	rs de l'intervention d'urgence environnementale, les frais engagés d'une ne spécialisée externe dont les services sont requis en urgence pour curiser les infrastructures municipales ou un plan d'eau sur le territoire la Ville de Rouyn-Noranda.	Coût réel
	7.3	pot	rs d'une intervention d'urgence environnementale, les frais de disposition ur les contaminants ainsi que l'utilisation d'absorbants ou matériaux divers ur la récupération des contaminants.	Coût réel
	7.4	teri ten	lien avec le déversement accidentel, les coûts de réhabilitation pour un rain appartenant à la Ville. Les frais incluent la manutention, l'entreposage apporaire, la caractérisation des sols et la disposition vers un site autorisé on la législation en vigueur.	Coût réel

5.5 Pour le déploiement de la collecte des matières organiques dans un nouveau secteur (implantation ultérieure à 2023)

#### ANNEXE « E »

Santé et bien-être

E-1	Cimetières - RÉSERVATION DE LOT		
	1.1	Lot d'urne (1 urne) a) Rouyn-Noranda (3' X 3')	112,00 \$
	1.2	Lot d'urne (2 urnes) a) Évain (4' X 5')	140,00 \$
	1.3	Lot de bébé 0 à 5 ans a) Rouyn-Noranda (Notre-Dame seulement)	172,00 \$
	1.4	Lot régulier  a) Beaudry (4' X 8')  b) Cloutier (4' X 9')  c) Évain (4' X 8')  d) McWatters (4' X 10')  e) Rouyn-Noranda (4' X 8')	344,00 \$
	1.5	Lot régulier a) D'Alembert (5' X 10') b) Montbeillard (5' X 10')	344,00 \$
	1.6	Lot familial a) Évain (entre 6' X 14' et 7' X 14')	516,00 \$
	1.7	Lot familial a) D'Alembert (8' X 14') b) Évain (entre 8' X 14' et 11' X 14')	634,00 \$
	1.8	Lot familial a) Évain (14' X 14')	719,00 \$
	1.9	Lot familial a) Beaudry (12' X 15') b) D'Alembert (16' X 14')	850,00 \$
	1.10	Lot de coin a) Rouyn-Noranda (Notre-Dame seulement)	1 365,00 \$
E-2	Cim	etières - INHUMATION	
	2.1	Frais d'inhumation pour une urne a) Fosse adulte b) Fosse bébé 0 à 5 ans c) Fosse pour reliquaire (ou une partie des cendres) d) Columbariums (salons funéraires et privés)	344,00 \$ 112,00 \$ 112,00 \$ 112,00 \$
	2.2	Frais d'inhumation pour un cercueil a) Fosse adulte b) Fosse bébé 0 à 5 ans c) Supplément pour une voûte d'acier (fausse tombe)	597,00 \$ 344,00 \$ 133,00 \$
	2.3	Frais d'inhumation double côte à côte a) Fosse pour une 2° urne b) Fosse pour un 2° cercueil	172,00 \$ 448,00 \$

Ces tarifs d'inhumation s'appliquent aux cimetières suivants : Beaudry, D'Alembert, Évain, McWatters et Rouyn-Noranda (ne s'appliquent pas aux cimetières de Cloutier et de Montbeillard; les inhumations étant sous la responsabilité des familles.)

### E-3 Cimetières - EXHUMATION

	3.1	Frais d'exhumation (tous les cimetières) a) D'une urne (minimum) b) D'un cercueil (minimum)	344,00 \$ 597,00 \$
E-4	d'un	etières - demande de délimitation d'un lot pour l'installation d'un monument, e pierre d'identification, d'une croix de bois, d'un marqueur, d'un columbarium, e base-columbarium ou d'un marqueur columbarium	
	4.1	Demande de délimitation a) Première demande b) Demande supplémentaire pour la même structure	0,00 \$ 95,00 \$
	4.2	Attestation de conformité  a) Attestation de conformité dans un délai de 45 jours suivant l'installation  b) En cas de défaut d'obtenir ladite attestation de conformité dans le délai de 45 jours	0,00 \$ 119,00 \$

### ANNEXE «F»

### Aménagement du territoire

#### F-1 Permis et certificats (non taxable)

Lorsqu'une demande concerne plusieurs types d'autorisations (ex. : permis de construction et changement d'usage), les tarifs sont cumulatifs.

1.1	Permis de lotissement  a) Pour chaque opération cadastrale, sauf une correction ou une annulation, pour 1 lot	26,00 \$
	b) Pour chaque opération cadastrale, sauf une correction ou une annulation, pour 2 à 5 lots	52,00 \$
	<ul> <li>c) Pour chaque opération cadastrale, sauf une correction ou une annulation, pour 6 lots et plus</li> </ul>	130,00 \$
	d) Pour chaque opération cadastrale comportant une correction ou une annulation	0,00 \$
1.2	Permis de construction d'un bâtiment principal  a) Habitation de 1 logement plus : pour chaque logement additionnel / logement	310,00 \$ 50,00 \$
	b) Autres groupes d'usages : pour chaque tranche d'évaluation du coût des travaux ou fraction de 1 000 \$ première tranche de 100 000 \$ la tranche de 100 001 \$ à 500 000 \$ la tranche de 500 001 \$ à 1 000 000 \$ la tranche supérieure à 1 000 000 \$	3,10 \$ 2,07 \$ 1,04 \$ 0,52 \$
1.3	Permis d'agrandissement d'un bâtiment principal a) Habitation plus : pour chaque tranche de 1 000 \$ d'évaluation du coût des travaux Pour un maximum de 207,00 \$	52,00 \$ 1,00 \$
	b) Autres groupes d'usages : pour chaque tranche d'évaluation du coût des travaux ou fraction de 1 000 \$ première tranche de 100 000 \$ la tranche de 100 001 \$ à 500 000 \$ la tranche de 500 001 \$ à 1 000 000 \$ la tranche supérieure à 1 000 000 \$ coût minimum du permis	3,10 \$ 2,07 \$ 1,04 \$ 0,52 \$ 78,00 \$
1.4	Permis : Modification ou transformation d'un bâtiment principal a) Groupe « Habitation (H) » plus : pour chaque tranche de 1 000 \$ d'évaluation du coût des travaux ou fraction de 1 000 \$ Pour un maximum de 207,00 \$	21,00 \$ 1,00 \$
	b) Autres groupes d'usages : pour chaque tranche d'évaluation du coût des travaux ou fraction de 1 000 \$ première tranche de 100 000 \$ la tranche de 100 001 \$ à 500 000 \$ la tranche de 500 001 \$ à 1 000 000 \$ la tranche supérieure à 1 000 000 \$ coût minimum du permis	3,10 \$ 2,07 \$ 1,04\$ 0,52 \$ 26,00 \$
1.5	Permis : Construction ou agrandissement d'un bâtiment accessoire a) Groupe « Habitation (H) » de moins de 38 mètres carrés	31,00 \$

	b)	Groupe « Habitation (H) » de 38 mètres carrés ou plus	52,00 \$
	c)	Groupe « Agricole (A) »	42,00 \$
	d)	Autres groupes d'usages	83,00 \$
1.6		ermis : Modification ou transformation d'un bâtiment accessoire Groupe « Habitation (H) » de moins de 38 mètres carrés	21,00 \$
	b)	Groupe « Habitation (H) » de 38 mètres carrés ou plus	42,00 \$
	c)	Groupe « Agricole (A) »	31,00 \$
	d)	Autres groupes d'usages	62,00 \$
1.7	mι	ermis : Construction ou installation d'une clôture, muret ou ur de soutènement Clôture	26,00 \$
	b)	Muret, mur de soutènement	42,00 \$
1.8	,	ertificat d'autorisation	
		Pour le changement d'usage ou de destination	21,00 \$
	b)	Pour le déplacement d'une construction	21,00 \$
	c)	Pour la démolition partielle ou complète d'un bâtiment principal	52,00 \$
	d)	Pour la démolition partielle ou complète d'un bâtiment accessoire ou de toute autre construction	31,00 \$
1.9		ertificat : Réparation ou rénovation d'un bâtiment principal Groupe « Habitation (H) » plus : pour chaque tranche de 1 000 \$ d'évaluation du coût des travaux ou fraction de 1 000 \$ maximum	26,00 \$ 1,00 \$ 104,00 \$
	b)	Autres groupes d'usages : pour chaque tranche d'évaluation du coût des travaux ou fraction de 1 000 \$ première tranche de 100 000 \$ la tranche de 100 001 \$ à 500 000 \$ la tranche de 500 001 \$ à 1 000 000 \$ la tranche supérieure à 1 000 000 \$ coût minimum du permis	3,10 \$ 2,07 \$ 1,04 \$ 0,52 \$ 37,00 \$
1.10		ertificat : Réparation ou rénovation d'un bâtiment accessoire Groupe « Habitation (H) » pour chaque tranche de 1 000 \$ d'évaluation du coût des travaux ou fraction de 1 000 \$ minimum maximum	0,50 \$ 16,00 \$ 31,00 \$
	b)	Autres groupes d'usages : pour chaque tranche d'évaluation du coût des travaux ou fraction de 1 000 \$ minimum maximum	1,00 \$ 26,00 \$ 104,00 \$
1.11	en Po	ertificat : Construction, installation, modification d'une seigne ou panneau-réclame our un ou plusieurs enseignes ou panneaux-réclame évus au permis	52,00 \$

1.12 Certificat : Remblai, déblai et excavation du sol	42,00 \$
1.13 Certificat : Implantation d'une piscine, spa, bassin, etc.	31,00 \$
1.14 Certificat : Abattage d'arbres a) Groupe « Habitation (H) »	21,00 \$
b) Autres groupes d'usages	52,00 \$
1.15 Certificat : Installation septique	
Projet de construction ou de modification d'un système d'évacuation et de traitement des eaux usées pour une construction neuve ou une construction déjà existante	210,00 \$
1.16 Certificat : Ouvrage de captage des eaux souterraines	
Projet de construction ou de modification d'un ouvrage de captage des eaux souterraines pour une construction neuve ou une construction déjà existante	104,00 \$
1.17 Certificat : Travaux d'aménagement extérieur	
Pour effectuer des travaux d'aménagement extérieur (bordure, stationnement, escalier, patio, ponceau, quai, réservoir hors-sol, terrasse, terrassement superficiel, trottoir, etc.)	
trottoir, etc.) a) Groupe « Habitation (H) » plus : pour chaque tranche de 1 000 \$ d'évaluation du coût	21,00 \$
des travaux ou fraction de 1 000 \$ maximum	1,00 \$ 104,00 \$
<ul> <li>b) Autres groupes d'usages</li> <li>plus : pour chaque tranche de 1 000 \$ d'évaluation du coût</li> </ul>	78,00 \$
des travaux ou fraction de 1 000 \$ maximum	1,00 \$ 1 050,00 \$
Pour les travaux d'aménagement paysager ou de stabilisation effectués dans la bande riveraine ou sur le littoral	
<ul> <li>a) Groupe « Habitation (H) »</li> <li>plus : pour chaque tranche de 1 000 \$ d'évaluation du coût</li> </ul>	52,00 \$
des travaux ou fraction de 1 000 \$ maximum	1,00 \$ 104,00 \$
<ul> <li>b) Autres groupes d'usages</li> <li>plus : pour chaque tranche de 1 000 \$ d'évaluation du coût</li> </ul>	104,00 \$
des travaux ou fraction de 1 000 \$ maximum	1,00 \$ 1 050,00 \$
1.18 Extension du délai maximal de validité d'un permis ou d'un certificat émis et en vigueur	50 % des coûts du permis émis
Permis d'opération d'un commerce de restauration à l'intérieur d'un bâtiment saisonnier ( <i>non taxable</i> )	
Tarif annuel au centre-ville de Rouyn-Noranda	1 550,00 \$
Tarif annuel pour événement autorisé par le conseil	1 550,00 \$

F-2

# F-3 Demande de modification à la règlementation d'urbanisme (non taxable)

3.1	Demandes de modification aux règlements de zonage, de
	lotissement, de construction, au règlement régissant
	les conditions d'émission du permis de construction, au
	plan d'urbanisme, au règlement sur les plans d'implantation
	et d'intégration architectural, au règlement de contrôle intérimaire
	et au schéma d'aménagement et de développement révisé

			солоны и энтонадонного из изготорронного	
		a)	Frais d'ouverture et d'étude du dossier non remboursable	362,00 \$
		b)	Modification du règlement de zonage	1 500,00 \$
		c)	Modification du règlement de lotissement	1 000,00 \$
		d)	Modification du règlement de construction	1 000,00 \$
		e)	Modification du règlement régissant les conditions d'émission du permis de construction	1 000,00 \$
		f)	Modification du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale	1 000,00 \$
		g)	Modification du plan d'urbanisme	1 500,00 \$
		h)	Modification du règlement de contrôle intérimaire	1 000,00 \$
		i)	Modification du schéma d'aménagement et de développement révisé	2 000,00 \$
		j)	Scrutin référendaire	2 000,00 \$
F-4	Dema	and	e d'urbanisme à caractère discrétionnaire (non taxable)	
	a) T	arif	non remboursable pour une demande de dérogation mineure	569,00 \$
	b) T	arif	non remboursable pour une demande d'autorisation de démolition	620,00 \$
	,	-	et particulier de construction, modification ou occupation d'un euble (PPCMOI)	
		. Т	arif non remboursable d'ouverture de dossier arif pour les frais de publication et affichage d'un avis public emboursable en cas de refus du conseil municipal)	362,00 \$ 1 600,00 \$
	d) Ta	Ì	non remboursable d'une demande de PIIA	75,00 \$
	u) 1	am	Horrembodisable d'une demande de l'IIA	7 3,00 ψ
F-5	Loye	r me	ensuel pour le stationnement des maisons mobiles (non taxable)	
	a) P	arc	de maisons mobiles <b>GAGNÉ</b>	119,00 \$
	b) P	arc	de maisons mobiles QUÉBEC	87,00 \$
	c) P	arc	de maisons mobiles CADILLAC	64,00 \$
F-6	Tarif	ann	nuel pour l'obtention de la liste des permis	140,00 \$
F-7	Vente	e de	e numéro civique	
	a) P	laqı	ue pour numéro civique	32,00 \$
	b) P	ote	au pour numéro civique	49,00 \$

F-8	Tari 8.1	3,00 \$				
	8.2	Secteur Centre-ville	3,00 \$			
F-9	Pro	ocessus relié à un élevage porcin				
	9.1	Consultation publique relative à une demande de permis ou d'un certificat d'autorisation pour élevage porcin (total à 3 000,00\$)				
		a) Analyse de la demande de permis ou de certificat d'autorisation	140,00 \$			
		b) Courrier sur recevabilité de la demande	60,00 \$			
		c) Information par courrier aux municipalités environnantes	240,00 \$			
		<ul> <li>d) Assemblée publique de consultation avec avis publics aux citoyens et ministères concernés</li> </ul>	1 560,00 \$			
		e) Rapport de consultation (rédaction, résolution, avis public et copies)	800,00 \$			
		<ul> <li>f) Entente de modification sur les modalités d'application des conditions édictées par la Ville</li> </ul>	200,00 \$			
	9.2	Conciliation en cas de contestation du demandeur a) Participation de la Ville à la conciliation	Coûts réels			
		b) Affichage public	Coûts réels			
	9.3	Entente sur les conditions auxquelles est assujettie la délivrance du permis ou du certificat				
		a) Participation de la Ville à la conciliation	Coûts réels			
		b) Affichage public	Coûts réels			
F-10	déc	alyse pour une demande d'autorisation, d'exclusion ou une claration à la Commission de protection du territoire agricole Québec (CPTAQ)	105,00 \$			
F-11		rmis pour vendeurs itinérants et pour commerçants itinérants on taxable)				
		Le vendeur itinérant qui agit pour le compte d'une entreprise n'ayant pas de place d'affaires permanente sur le territoire de la Ville (\$/vendeur)	600,00 \$			
		Le vendeur itinérant qui agit pour le compte d'une entreprise ayant une place d'affaires permanente sur le territoire de la Ville (\$/vendeur)	100,00 \$			
		Le commerçant itinérant n'ayant pas de place d'affaires permanente sur le territoire de la Ville	600,00 \$			
		Le commerçant itinérant ayant une place d'affaires permanente sur le territoire de la Ville	100,00 \$			
	e)	Vente temporaire à l'extérieur – fleurs	100,00 \$			
	f)	Vente temporaire à l'extérieur – arbres de Noël	100,00 \$			

# F-12 Permis pour effectuer des opérations de déneigement (*non taxable*)

a) Par entrepreneur possédant 5 véhicules et moins 52,00 \$

b) Par entrepreneur possédant plus de 5 véhicules 104,00 \$

#### ANNEXE « G »

#### Activités récréatives

G-1 Services offerts par le Service des sports - arénas (arénas Glencore, Jacques-Laperrière, Réjean-Houle et Centre communautaire d'Évain) *(taxes incluses)* 

4.4	Distance de consulare estillé	
1.1.	Ristourne des organismes affiliés	22.22.4
	Ristourne Baseball mineur	23,00 \$
	Ristourne Soccer mineur estival	23,00 \$
	Ristourne Soccer mineur automne-hiver	18,00 \$
	Ristourne Tennis adulte	78,00 \$
	Ristourne Tennis	23,00 \$
	Ristourne Natation	20,00 \$
	Ristourne Nage synchronisée	20,00 \$
	Ristourne Triathlon	20,00 \$
	Ristourne Football	20,00 \$
	Ristourne Badminton	20,00 \$
	Ristourne Nage synchronisée adulte	75,00 \$
	Ristourne Kuk sool won adultes	75,00 \$
	Ristourne Kuk sool won	
		15,00 \$
	Ristourne Gaillards Hockey Cégep A-T	75,00 \$
	Ristourne Club de patinage artistique	60,00 \$
	Ristourne Club de patinage artistique adulte	525,00 \$
	Ristourne Club de judo	18,00 \$
	Ristourne Club de judo adultes	78,00 \$
	Ristourne Hockey mineur	63,00 \$
	Ristourne Gymnastique	18,00 \$
1.2	Arénas - locations de glace	
1.2	a) Location adulte	
	Avril et septembre / heure	151,00 \$
	·	
	Mai à août / heure	129,00 \$
	Janvier à mars – octobre à décembre / heure	222,00 \$
	Congé des fêtes (selon le calendrier du Centre de services	
	scolaire de Rouyn-Noranda) / heure	129,00 \$
	Le prix sera basé sur la tarification en vigueur au début	
	du congé scolaire.	
	Hockey adulte jour (8 h 30 à 16 h) / heure	129,00 \$
	Location pour pitoune / heure	199,00 \$
	Tournoi hockey adulte / heure	61,00 \$
	Entrainement adulte individuel (maximum 5 participants) / heure	33,00 \$
	Entrament dutie individuel (maximum o participanto) / neuro	σσ,σσ φ
	b) Location <b>jeunesse</b> (avec enfants de 17 ans et moins)	
	Association hockey mineur ou club de patin artistique	
	hors saison / heure	33,00 \$
	Clinique jeunesse local / heure	33,00 \$
	Sport mineur – non reconnu PSO / heure	73,00 \$
	Sport mineur tournoi (mai à août) / heure	61,00 \$
	Sport mineur tournoi ou compétition (septembre à avril) / heure	19,00 \$
	Service de garde (heure de jour – du lundi au vendredi) / heure	46,00 \$
	Location familiale (avec enfants) / heure	73,00 \$
	Location familiale (avec enfants) – Période des fêtes et	7 0,00 ψ
	semaine de relâche (selon le calendrier du Centre de services	
	scolaire de Rouyn-Noranda) / 60 minutes	42,00 \$
	/ 50 minutes	35,00 \$

Le prix sera basé sur la tarification en vigueur au début du congé scolaire.

	c) Glace et salle (fêtes d'enfants) Glace 1 heure + 2 heures de salle des Loisirs d'Évain / location	97,00 \$
	d) Location des gymnases ou arénas ou salles sous la responsabilité de la Ville de Rouyn-Noranda ou dont elle est propriétaire par le Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda, selon les disponibilités, pendant les heures scolaires / heure	3,00 \$
4.0		, .
1.3	Droits d'entrée - arénas Patin libre / adulte / séance Patin libre / enfant et étudiant (avec carte étudiante)/ séance Patin libre / enfant (moins de 4 ans) / séance Hockey libre / personne (18 ans et plus) / séance Hockey libre / enfant et étudiant Patin libre gratuit entre 8 h et 16 h (ainés et préscolaire) / séance	3,75 \$ 2,25 \$ 0,00 \$ 5,50 \$ 3,75 \$ 0,00 \$
	La tarification étudiante s'adresse aux jeunes de 14 à 21 ans sur présentation de la carte étudiante.	
1.4	Locations a) Arénas - locations estivales Organismes à but non lucratif 1 aréna / jour 2 arénas / jour	743,00 \$ 1 107,00 \$
	Entreprise ou organisme à but lucratif 1 aréna / jour 2 arénas / jour	2 373,00 \$ 2 825,00 \$
		, +
	<ul> <li>b) Salle du Cinquantenaire (Centre communautaire d'Évain)         Organisme à but non lucratif – reconnu PSO et du quartier d'Évain         Organisme à but non lucratif / location         Location privée (mariage, fête familiale, etc.) et     </li> </ul>	0,00 \$ 118,00 \$
	OBNL (activité à caractère commercial) / location Entreprise ou organisme à but lucratif / location Utilisation cuisine / ajout à la location de base Utilisation bar / ajout à la location de base	353,00 \$ 413,00 \$ 118,00 \$ 118,00 \$
	Activités physiques organisées – hebdomadaire / location Activités physiques organisées spéciales	36,00 \$ 118,00 \$
	c) Salle Optimiste (Centre communautaire d'Évain) Organisme à but non lucratif – reconnu PSO et du quartier d'Évain Organisme à but non lucratif / location	0,00 \$ 59,00 \$
	Location privée (mariage, fête familiale, etc.) et OBNL (activité à caractère commercial) / location Entreprise ou organisme à but lucratif	123,00 \$ 142,00 \$
	d) Salle des loisirs (Centre communautaire d'Évain) Organisme à but non lucratif – reconnu PSO et du quartier d'Évain Toute location	0,00 \$ 59,00 \$
1.5	Location gymnase Denyse-Julien Organismes sportifs PSO (adultes) / heure * Autres locations / heure Location familiale (avec enfant) / heure Location familiale (avec enfants) – Période des fêtes et semaine de relâche (selon le calendrier du Centre de services	26,00 \$ 33,00 \$ 28,00 \$
	scolaire de Rouyn-Noranda) / heure Le prix sera basé sur la tarification en vigueur au début du congé scolaire.	23,00 \$

<sup>\* 50 %</sup> des heures d'utilisation seront facturé aux organismes reconnus PSO par la Ville de Rouyn-Noranda et ce, pour leur première année d'existence.

		Athlètes élites reconnus pour sports individuels (taux individuel) *même tarification qu'activité libre*	3,75 \$
1	.6)	Emprunt d'équipement  a) Organisme à but non lucratif  Matérial Lagations diverses (intériour de l'aréne)	
		Matériel - Locations diverses (intérieur de l'aréna)  Table  Chaise  Matérial - Locations diverses (extériour de l'aréna)	0,00 \$ 0,00 \$
		Matériel - Locations diverses (extérieur de l'aréna) Table Chaise	1,00 \$ 0,25 \$
		Transport Si le total de la facture est inférieur à 25 \$, aucun coût n'est chargé pour les OBNL.	61,00 \$
		b) Organisme à but lucratif Matériel - Locations diverses (intérieur de l'aréna)	4.00 0
		Table Chaise Matériel - Locations diverses (extérieur de l'aréna)	1,00 \$ 1,00 \$
		Table Chaise Transport	2,00 \$ 1,00 \$ 61,00 \$
G-2	Tari	fication des activités à l'aréna de Cadillac (taxes incluses)	
	2.1	Locations Aréna – locations de glace	
		Adulte / soir / heure Adulte / jour – jusqu'à 16 h / heure	86,00 \$ 72,00 \$
		OBNL reconnu PSO / heure Tournoi hockey mineur ou adulte / heure Location glace adulte / jour	57,00 \$ 59,00 \$ 706,00 \$
		Tarification famille (avec enfants 17 ans et moins) / heure Location familiale (avec enfants) – Période des fêtes et semaine de relâche (selon le calendrier du Centre de services	59,00 \$
		scolaire de l'Or-et-des-Bois) / 60 minutes / 50 minutes	42,00 \$ 35,00 \$
		Le prix sera basé sur la tarification en vigueur au début du congé scolaire.	
	2.2	Droits d'entrée - aréna Patinage libre / adulte Patinage libre / enfant	2,50 \$ 1,25 \$
		Groupe d'enfants école / heure	3,00 \$
G-3	(Les	fication des activités à l'aréna Jean-Marie-Turcotte (Cloutier) tarifs de redevances à remettre à la SOCAN seront ajoutés aux tarifs de location ent indexés annuellement selon le taux IPC) (taxes incluses)	n. Les tarifs
		anisme soutenu PSO vité commerciale	-20 % +50 %
	3.1	Locations Aréna – locations de glace	
		Adulte / soir / heure Adulte / jour – jusqu'à 16 h / heure	86,00 \$ 72,00 \$
		Tournoi hockey mineur ou adulte / heure Location glace adulte / jour	59,00 \$ 706,00 \$
		Tarification famille (avec enfants 17 ans et moins) / heure	59,00 \$

		Location familiale (avec enfants) – Période des fêtes et semaine de relâche (selon le calendrier du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda) / 60 minutes / 50 minutes	42,00 \$ 35,00 \$
		Le prix sera basé sur la tarification en vigueur au début du congé scolaire.	
	3.2	Droits d'entrée - aréna Patinage libre / adulte Patinage libre / enfant Groupe d'enfants école, selon la politique des frais excédentaires avec le CSSRN / heure	2,50 \$ 1,25 \$ 3,00 \$
	3.3	<b>Aréna – locations estivales</b> (Le locataire doit effectuer l'entretien ménager des lieux.) Gratuit si entente avec le conseil municipal.	
		Organisme soutenu PSO Activité commerciale	-20 % +50 %
		<ul><li>a) Location privée</li><li>À la journée</li><li>À l'heure</li></ul>	567,00 \$ 70,00 \$
	3.4	Salle communautaire Association sans but lucratif secteur Sud-Ouest / jour Association sans but lucratif autre que le secteur Sud-Ouest OBNL activité à caractère commercial Location privée / jour	0,00 \$ 120,00 \$ 225,00 \$ 150,00 \$
G-4		ation patinoires extérieures (Patinoire Éric Desjardins) ode hivernale	
		c entretien / heure s entretien / heure	57,00 \$ 33,00 \$
		noi avec entretien / jour noi sans entretien / jour	289,00 \$ 152,00 \$
	Àľh	ode estivale eure journée	32,00 \$ 148,00 \$
		anisme soutenu PSO vité commerciale	-20 % +50 %
G-5	Spoi	ts, parcs et équipements	
	5.1	Location plateaux intérieurs (taxes incluses)  a) Gymnases Youville, La Source, Iberville, Notre-Dame-de-Grâce, l'Étincelle, Jean-Claude Beauchemin et Cégep / heure	
		Gymnase complet / heure Semaine (lundi au vendredi) Fin de semaine (samedi et dimanche)	49,50 \$ 39,60 \$
		½ Gymnase ou palestre / heure Semaine (lundi au vendredi) Fin de semaine (samedi et dimanche)	39,60 \$ 31,90 \$

	Organisme soutenu PSO Activité commerciale	- 20 % + 50 %
	50 % des heures d'utilisation seront facturés aux organismes reconnus PSO par la Ville de Rouyn-Noranda et ce, pour leur première année d'existence.	
	Période des fêtes et semaine de relâche (selon le calendrier du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda) Durée 60 minutes - gymnase complet Le prix sera basé sur la tarification en vigueur au début du congé scolaire.	23,00 \$
b)	Gymnase école Kekeko Organismes locaux À l'heure À la journée	0,00 \$ 40,00 \$ 265,00 \$
	Organisme soutenu PSO Activité commerciale	- 20 % + 50 %
	Période des fêtes et semaine de relâche (selon le calendrier du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda) Durée 60 minutes - gymnase complet Le prix sera basé sur la tarification en vigueur au début du congé scolaire.	23,00 \$
c)	Entente Club d'escalade / heure	28,60 \$
	Club des archers / session 1 soir / semaine 2 soirs / semaine	1052,70 \$ 2105,40 \$
	Clinique vaccination / semaine	2595,00 \$
d)	Salles Granada et McWatters Salle complète	
	À l'heure À la journée	44,00 \$ 267,00 \$
	Forfait fête d'enfants McWatters Baptême/funérailles McWatters	160,00 \$ 190,00 \$
	Organisme soutenu PSO Activité commerciale	- 20 % + 50 %
e)	Piscines / 50-55 minutes  Piscine complète  Semaine (lundi au vendredi)  Fin de semaine (samedi et dimanche)  Bain animé	90,00 \$ 65,00 \$ + 20,00 \$
	Organisme soutenu PSO (avec sauveteur VRN) Organisme soutenu PSO (sans sauveteur VRN) Club aquatique (sans sauveteur VRN)	- 20 % - 40 % 44,00 \$

		Piacina Castian	
		Piscine - Section Semaine (lundi au vendredi)	47,00 \$
		Fin de semaine (samedi et dimanche)	35,00 \$
		Période des fêtes et semaine de relâche (selon le calendrier du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda)  Durée 50 minutes – Une section  Le prix sera basé sur la tarification en vigueur au début du congé scolaire.	30,00 \$
	f)	Location des gymnases sous la responsabilité de la Ville de Rouyn-Noranda ou dont elle est propriétaire par le Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda, selon les disponibilités, pendant les heures scolaires / heure	3,00 \$
5.2	Lo	cation plateaux extérieurs (taxes incluses)	
	Ac	tivité commerciale	+ 50 %
	a)	Terrains de balle Parties	
		Dimensions junior	36,50 \$
		Sans éclairage	41,00 \$
		Avec éclairage	54,00 \$
		Tournois	
		1 jour	268,00 \$
		Fin de semaine (2 jours et demi)	509,00 \$
	b)	Terrain de soccer / multisport	
		Surface naturelle / partie Dimensions 11 joueurs	60,00 \$
		Dimensions 9 joueurs	50,00 \$
		Dimensions 7 joueurs	33,00 \$
		Tournois	
		1 jour	150,00 \$
		Fin de semaine (2 jours et demi)	290,00 \$
		Surface synthétique / heure	00 00 f
		Surface complète Dimensions 9 joueurs	60,00 \$ 50,00 \$
		Dimensions 7 joueurs	33,00 \$
		Concentration scolaire PSO CSSRN	5,00 \$
		Tournois	455 OO ¢
		1 jour Fin de semaine (2 jours et demi)	155,00 \$ 320,00 \$
	c)	Plage / jour	
		Location plage Terrain de beach velleybell / jour / terrain	128,00 \$ 44,00 \$
		Terrain de beach volleyball / jour / terrain Terrain de beach volleyball / heure / terrain	11,00 \$
		Stationnement véhicules récréatifs	17,00 \$
	d)	Place Edmund-Horne	<b>,</b>
		Organisme à but lucratif (OBL) / jour Organisme à but lucratif (OBL) / fin de semaine	187,00 \$ 312,40 \$
		Organisme à but lucratif (OBL) / fin de semaine Organisme à but lucratif (OBL) / semaine	654,50 \$
		OBNL	0,00\$

	,		
	e)	Parc botanique à Fleur d'eau Visite guidée / personne (minimum de 15 personnes par groupe)	3,00 \$
		Achat d'un arbre	Coût réel
		Adoption d'un arbre Frais de plantation – administration	80,00 \$ 150,00 \$
		Plaque commémorative	90,00 \$
5.3	Ac	tivités libres (taxes incluses)	
	a)	Gymnase	
		Badminton et pickleball	
		Adultes (1 heure)	3,75 \$
		Enfants et étudiants (1 heure) Enfants (0 à 3 ans) (1 heure)	2,25 \$ 0,00 \$
		Adultes (Bloc max. 2 heures) Enfants et étudiants (4 à 14 ans) (Bloc max. 2 heures)	5,50 \$ 3,75 \$
		Tennis	
		Adultes (1 heure)	7,50 \$
		Enfants et étudiants (1 heure)	3,75 \$
		La tarification étudiante s'adresse aux jeunes de 14 à 21 ans sur présentation de la carte étudiante.	
		Spéciaux étudiants - Congés scolaires Gymnase Youville –	
		Activités libres (à déterminer)	0,00 \$
	b)	Piscine	
		Bains publics / bains longueur Adultes	3,75 \$
		Enfants et étudiants	2,25 \$
		Enfants (0 à 3 ans)	0,00 \$
		Sauna (La Source)	5,50 \$
		Bains libres à tous (à déterminer)	0,00 \$
		Activités libres animées	5,50 \$
		La tarification étudiante s'adresse aux jeunes de 14 à 21 ans sur présentation de la carte étudiante.	
		Accessoires	
		V.F.I. et couche	2,25 \$
		Douche Casque de bain	2,25 \$ 2,25 \$
		Raquette	2,25 \$
		Aquafun	2,25 \$
	c)	Carte abonnement unifié – Activités libres	32,00 \$

(La carte d'abonnement contient 20 points. Chaque point a une valeur de 1,60 \$.)

# **ACTIVITÉS LIBRES - CARTE ABONNEMENT - VILLE ACTIVE**

Chaque logo représente 1,60\$

Endroit	Activité	Durée	Catégorie selon l'âge	Coût par entrée	Coût par entrée Carte Ville active	Logos à gratter
	Badminton, pickleball et basketball	2 h	Adulte (15 ans et +)	5,50 \$	4,80 \$	666
		2 h	Enfant (4 à 14 ans)	3,75 \$	3,20 \$	0.0
Gymnase		1 h	Adulte (15 ans et +)	3,75 \$	3,20 \$	0.0
Gymnase		1 h	Enfant (4 à 14 ans)	2,25 \$	1,60 \$	0
		1 h	Bébé (0 à 3 ans)		Gratuit	
	Jeux libres en famille			5,50 \$	4.80 \$	000
		1 h	Adulte (15 ans et +)	7,50 \$	6,40 \$	$6 \; 6 \; 6 \; 6$
Gymnase	Tennis	1 h	Enfant (4 à 14 ans)	3,75 \$	3,20 \$	<b>@ @</b>
Gymnase		30 min	Adulte (15 ans et +)	4,25 \$	3,20 \$	66
		30 min	Enfant (4 à 14 ans)	2,25 \$	1,60 \$	0
	Bains libres et bains longueur		Adulte (15 ans et +)	3,75 \$	3,20 \$	66
Piscine			Enfant (4 à 14 ans)	2,25 \$	1,60\$	6
riscine			Bébé (0 à 3 ans)		Gratuit	
	Activités libres animées		Adulte (15 ans et +)	5,50 \$	4,80 \$	666
		Adulte (15 ans et +)	3,75 \$	3,20\$	66	
	Patinage libre		Enfant (4 à 14 ans)	2,25 \$	1,60\$	6
Arénas			Bébé (0 à 3 ans)		Gratuit	
	Markov libra	50 min	Adulte (15 ans et +)	5,50 \$	4,80\$	000
	Hockey libre 50 min		Enfant (4 à 14 ans)	3,75 \$	3,20 \$	66
Accessoires	Accessoires Couche, douche, raquette, Aquafun, VFI, casque de bain, etc.			2,25 \$	1,60 \$	6

### d) Programmes d'animation (non taxable)

	Programme camp de jour Animation-jeunesse (5 jours) / semaine	57,00 \$*
	Tournée des ados 12 à 17 ans, 4 jours / semaine	75,00 \$*
	Relâche en action 5 à 12 ans, 3 jours / semaine	47,00 \$*
	Frais additionnels (taxes incluses) Annulation ou transfert Gilet	17,00 \$ 15,00 \$
e)	Programme aquatique (taxes incluses) Cours aquatiques – 7 à 9 semaines Enfants / cours (non taxable) Cours 20-25 minutes Cours 35-40 minutes Cours 50-55 minutes Cours 75-85 minutes	63,00 \$* 71,00 \$* 78,00 \$* 86,00 \$*

	Adultes et aînés (7 à 9 semaines) / cours (taxes incluses) Aînés 55 ans et plus – de 45 à 55 minutes Adultes 54 ans et moins – de 45 à 55 minutes	69,00 \$ 83,00 \$
	Adultes et aînés (10 à 12 semaines) Aînés 55 ans et plus – de 45 à 55 minutes Adultes 54 ans et moins – de 45 à 55 minutes	88,00 \$ 114,00 \$
	Bassin Pie XII (cours subventionnés) Cours de 45 à 55 minutes Aînés 55 ans et plus (7 à 9 semaines) Aînés 55 ans et plus (10 à 12 semaines)	45,00 \$ 60,00 \$
	Cours aquaprénatal / séance (taxes incluses)	12,00 \$
	Cours privés ou semi-privés – 7 à 9 semaines / cours (taxes incluses) Semi-privés (2-3 personnes) – 20 à 25 minutes Privés – 20 à 25 minutes	110,00 \$ 200,00 \$
	Cours spécialisés à contrat – 7 à 9 semaines / cours (taxes incluses) De 45 à 55 minutes	121,00 \$
	Cours spécialisés à contrat – 10 à 12 semaines / cours (taxes incluses) De 45 à 55 minutes	150,00 \$
	Frais administratifs <i>(taxes incluses)</i> Annulation ou transfert	20,00 \$
f)	Loyers et locaux <i>(taxable)</i> Âge d'or Loyer âge d'or Rouyn / mois Loyer âge d'or Noranda / mois	1 230,00 \$ 974,00 \$
	Locaux édifice Guy-Carle Location aux organismes ½ journée Journée complète Location mensuelle	26,00 \$ 40,00 \$ 168,00 \$
	Organisme reconnu PSO Organisme reconnu PSO – Mandat jeunesse	- 20 % 0,00 \$

PSO : Politique de soutien aux organismes Activités commerciales : organisées par des organismes à but lucratif \*Tarification soumise à la politique familiale – voir articles 2 et 4 du règlement

#### 5.4 Prêt de clés

Un frais de retard de 10 \$ / semaine vous sera facturé si vous ne rapportez pas les clés dans un délai de 14 jours suivant l'événement.

#### ANNEXE « H »

Activités culturelles

# H-1 Tarification du Théâtre du cuivre (taxable)

	2023	2024	2025	
1.1 Frais pour productions professionnelles (par jour) (pourraient être sujet à changement selon évaluation)				
	5 250,00 \$	5 512,50 \$	5 788,13 \$	
de pla	<b>1.2 Frais pour <u>organismes à but lucratif</u></b> (comprenant 2 techniciens ainsi que le personnel de plancher nécessaire à l'événement. Accès au matériel technique disponible sur place, incluant 1 journée pour installation ou générale de 4 h max.)			
	2 710,01 \$	2 845,51 \$	2 987,78 \$	
1.3 Frais pour <u>organismes sans but lucratif</u> (comprenant 2 techniciens ainsi que le personnel de plancher nécessaire à l'événement. Accès au matériel technique disponible sur place, incluant 1 journée pour installation ou générale de 4 h max.)				
	1 565,15 \$	1 690,36 \$	1 825,59 \$	
	<b>1.4 Prix pour <u>gestion de la billetterie</u></b> (comprenant, entre autres, frais d'impression de billet, frais d'administration, organisation de la vente de billet, etc.)			
	143,10 \$	154,55 \$	166,91 \$	
1.5 Frais horaire de la location du <u>foyer</u> du Théâtre du cuivre ou <u>petite location</u> (location comprenant un mininum de technique, sans personnel de plancher et d'une durée de 4 h ou moins.)				
	153,60 \$	161,28 \$	169,35 \$	
Les tarifs pour les OBL et les OSBL sont réduits de 50 % pour la 2º location et de 75 % pour la 3º location lorsqu'elles ont lieu la MÊME JOURNÉE. Par contre, si un même événement dure plus de 12 h, une demi-location sera chargée en surplus. Les frais Socan sont inclus dans les frais de location.				

#### ANNEXE « I »

#### Territoire et ressources naturelles

I-1 Permis d'autocueillette de bois de chauffage

3,00 \$/cordon

I-2 Permis d'autocueillette de sable-gravier

20,00\$

- I-3 Vente de bois de chauffage par camion (transport non inclus)
  - a) secteur Rouyn-Noranda

Coût de récolte entrepreneur + 15 %

b) secteur hors Rouyn-Noranda

- Coût de récolte entrepreneur + 30 %
- I-4 Vente de bois de sciage aux particuliers par camion (transport non inclus)

Prix de l'usine pour cette essence pour la saison en cours

I-5 Production de carte en couleur 11" x 17", fonds de gestion

10,00 \$/carte

Note : La priorité de vente des bois abattus est spécifiée dans la Procédure de vente de bois aux particuliers.